

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

**Séance du 10 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

**Présents :** Mrs Chades, Claisse, Deschamps, Desfarges, Pernet, Pesson et Trapenard, Mmes Chiron, Kahane et Puravet

**Excusés :** Mr Conduché

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 10

**Date de convocation :** 06/07/2020

**Date d'affichage :** 06/07/2020

Avant de démarrer la séance, M. Deschamps fait part de l'absence de M. Conduché et de la nécessité de rajouter un point à l'ordre du jour suite aux dernières directives de la Communauté de Communes : fonds de concours « mise en valeur des communes ».

**- Désignation des délégués aux élections sénatoriales**

M. Deschamps indique, qu'en vue de la tenue des élections sénatoriales le 27 septembre prochain, le Conseil Municipal est tenu d'élire un délégué et trois suppléants pour constituer le collège électoral.

Outre le Maire, Président de droit, le bureau électoral doit être composé d'une(e) secrétaire, des deux membres les plus jeunes et des deux membres les plus âgés :

- Mme Chiron est désignée secrétaire
- Mrs Claisse et Deschamps sont les membres les plus âgés de l'assemblée
- Mr Desfarges et Mme Kahane sont les membres les plus jeunes de l'assemblée

*> élection du délégué titulaire*

**Résultats du 1<sup>er</sup> tour :**

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 10
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

M. Trapenard : 10 voix

M. Trapenard est élu au 1<sup>er</sup> tour du scrutin et déclare accepter le mandat.

*> élection des délégués suppléants*

**Résultats du 1<sup>er</sup> tour :**

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 10
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de suffrages exprimés : 10

- majorité absolue : 6

M. Deschamps : 10 voix

M. Desfarges : 10 voix

Mme Kahane : 10 voix

Ainsi, Mr Deschamps, Mr Desfarges et Mme Kahane sont élus au 1<sup>er</sup> tour du scrutin, l'ordre étant déterminé par l'âge des candidats et déclarent accepter le mandat.

### - Tarifs adulte de la cantine

Avant de passer au vote du budget, M. Deschamps explique qu'il est préférable de débattre sur les différents tarifs pratiqués par la commune.

Il rappelle que, lors de la séance du 19 juin dernier, la gratuité de la cantine a été votée à l'unanimité à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Toutefois, concernant les adultes pouvant utiliser ce service (enseignants, stagiaires,...), le sujet n'a pas été évoqué.

Il indique que le prix du repas est facturé 5 € par personne et que son coût n'a pas changé. C'est pourquoi, il propose de reporter ce tarif.

Vote : le Conseil Municipal approuve cette reconduction à l'unanimité

### - Tarifs gîte 2021

M. Deschamps explique, qu'après sondage fait, les tarifs du gîte communal sont bien en dessous de ceux pratiqués par les différents gîtes des communes voisines.

Il expose la grille tarifaire actuelle et propose alors une hausse d'environ 8 % (chiffres arrondis) permettant ainsi d'augmenter le chiffre d'affaires annuel d'environ 1 500 €, soit :

		<b>Période</b>	<b>Gîte complet</b>	<b>Adulte</b>	<b>Enfants de - 12 ans</b>	<b>Enfants de - 4 ans</b>
Location à la nuit	Gîte complet	Week-ends de pont	<b>280 €</b>	<b>21 €</b>	<b>9 €</b>	<b>gratuit</b>
		Du 01/11 au 31/03	<b>280 €</b>	<b>21 €</b>	<b>9 €</b>	<b>gratuit</b>
		Noël et 1 <sup>er</sup> Janvier	<b>300 €</b>	<b>23 €</b>	<b>10 €</b>	<b>gratuit</b>
		Reste de l'année	<b>250 €</b>	<b>18 €</b>	<b>8 €</b>	<b>gratuit</b>
Location à la semaine	Groupe	Semaine avec pont	<b>1 530 €</b>	-	-	-
		Du 01/11 au 31/03	<b>1 530 €</b>	-	-	-
		Noël et 1 <sup>er</sup> Janvier	<b>1 680 €</b>	-	-	-
		Reste de l'année	<b>1 300 €</b>	-	-	-
	Scolaires ou handicapés	<b>980 €</b>	-	-	-	
Draps			<b>5 €</b>			
Serviettes de toilette			<b>2 €</b>			

Vote : le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité

Il ajoute, toutefois, que ces nouveaux tarifs ne pourront pas s'appliquer aux personnes ayant déjà réservé

le gîte et notamment à celles qui ont dû reporter leur séjour suite au confinement.

### **- Représentation théâtrale : tarif des entrées**

M. Deschamps rappelle que la troupe itinérante masquée « La Parade » viendra jouer la pièce « Hugo es-tu là ? » le 25 juillet prochain au château de Chalouze et qu'il est nécessaire, pour cela, de fixer les tarifs d'entrée.

Il indique que cette animation représente un coût de 2 050 € pour la commune mais qu'une subvention du Département, d'un montant de 1 000 €, a été demandée.

Il rappelle les tarifs de l'année dernière et propose de les reconduire :

- adulte et enfant de plus de 16 ans : 12 €
- enfant jusqu'à 16 ans : 6 €
- enfant de moins de 10 ans : gratuit

Vote : l'ensemble des membres présents accepte à l'unanimité

### **- Fonds de concours de la Communauté de Communes**

Comme indiqué à l'ouverture de la séance, M. Deschamps souhaiterait revenir sur la délibération du 31 janvier dernier relative au fonds de concours de la Communauté de Communes pour la mise en valeur des communes.

En effet, contrairement à ce qui était espéré, le chiffre attribué à la commune de Lalizolle sera finalement de 4 154 €.

Il propose alors de déposer le dossier correspondant afin de bénéficier de cette aide au titre des travaux de voirie 2020

Vote : les conseillers acceptent à l'unanimité

### **- Vote du budget principal 2020– Budget Commune**

Il s'équilibre cette année, en dépenses et en recettes, à la somme de 383 802,19 € pour la section de fonctionnement, et présente un excédent de 260 812,20 € pour la section d'investissement (dépenses : 68 754 € - recettes : 329 566,20 €).

M. Deschamps apporte quelques précisions, notamment en expliquant que certaines charges à caractère général, telles que l'eau, l'électricité et les locations mobilières augmenteront car de nombreuses factures et régularisations au titre de l'année 2019 auront lieu en 2020.

De même, la crise sanitaire aura des conséquences sur les dépenses : le poste concernant les produits d'entretien augmentera fortement, tandis que celui relatif à la fourniture des repas de la cantine et aux fêtes et cérémonies diminueront.

Les taxes foncières connaissent également une hausse significative suite à l'augmentation des bases de 1 % et à l'achat de la maison Citerne en 2019.

Enfin, face à l'incertitude de pouvoir se fournir en produits phyto dans les années à venir, il a paru plus prudent de constituer un stock suffisamment important pour assurer l'entretien du cimetière.

La masse salariale connaîtra, par contre, une baisse notable qui s'explique principalement par la nécessité qu'il y a eu de remplacer la secrétaire de mairie en 2019, partie en congé maternité durant quelques mois. Il en profite pour rappeler qu'en 2014, la masse salariale s'élevait à 160 000 € : la suppression du Jardin d'Enfants et le départ de la cantinière ont permis de la ramener aujourd'hui à 117 000 €.

Les recettes de fonctionnement sont, cette année, particulièrement marquées par la baisse du chiffre d'affaires du gîte suite au confinement (- 5 000 €) et par l'instauration de la gratuité de la cantine scolaire.

En parallèle, la dotation des élus locaux connaît une légère hausse suite aux promesses faites par l'Etat de revalorisation des indemnités d'élus.

L'excédent des recettes par rapport aux dépenses de 63 106,81 € qui en ressort est viré à la section d'investissement.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, M. Deschamps rappelle l'ensemble du programme conséquent des travaux d'investissement. En recettes, la subvention de la Communauté de Communes de l'année 2019 qui n'a pas été versée à temps vient s'ajouter à celles de l'année 2020.

Le fonds de roulement prévisionnel s'élève ainsi à 260 812,20 €.

M. Claisse constate que les deux gros projets à venir, programmés sur 2020 – 2022 (réhabilitation de l'église et du réseau d'assainissement) coûteront, grossièrement, 500 000 €. Il s'inquiète, par conséquent, pour le maintien d'un tel excédent. M. Deschamps l'assure qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir car, comme chaque année, il se dégage une capacité d'autofinancement importante.

M. Claisse s'interroge ensuite sur le maintien du programme et des subventions qui en découlent en cas de nouveau confinement.

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget Commune 2020

#### **- Vote du budget annexe 2020 – Budget Commerces**

Il s'équilibre cette année, en dépenses et en recettes, à la somme de 3 100 € pour la section de fonctionnement, et présente un excédent de 4 247,15 € pour la section d'investissement (dépenses : 1 157,44 € - recettes : 5 404,59 €).

Les dépenses à caractère général sont principalement dues à la reprise des abonnements d'eau et d'électricité, ainsi qu'au maintien du chauffage durant la fermeture du restaurant.

Aucun investissement n'est prévu cette année sur ce budget.

Le fonds de roulement prévisionnel s'élève ainsi à 4 247,15 €.

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget Commerces 2020.

#### **- Questions diverses**

> *absence de la fibre Rue du Moulin*

La commune n'ayant aucun pouvoir en la matière, M. Deschamps conseille à M. Chades de rédiger une lettre commune avec tous les habitants de la Rue du Moulin non desservis par la fibre afin de réclamer son installation. D'après M. Chades, la démarche est en cours.

> *bulletin municipal*

Un nouveau titre a été proposé par Mme Chiron et semble faire l'unanimité : « Vivre ensemble, la commune aux 3 villages ». Le bulletin du premier semestre devrait être édité d'ici quelques jours.

> *création d'un Comité des Fêtes*

Mme Kahane ayant été absente au dernier conseil s'interroge sur la possible constitution d'un Comité des Fêtes. Elle indique connaître quelques personnes susceptibles d'être intéressées pour en devenir membre et propose d'organiser une première réunion constitutive le 31 juillet à 19 h 30 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.